

Horaire de l'école 2026-2027

PRÉSCOLAIRE		PRIMAIRE	
Arrivée des élèves	Entre 7 h 45 et 8 h 04	Arrivée des élèves	Entre 7 h 45 et 8 h 00
Entrée des élèves	8 h 04	Entrée des élèves	8 h 00
Enseignement	8 h 09	1 ^{re} période 4 min. supp. 2 ^e période	8 h 05 9 h 05-9 h 09 9 h 09
Accueil et déplacement	11 h 25	Récréation	10 h 09
		3 ^e période	10 h 29
		Accueil et déplacement	11 h 29
Diner	11 h 30	Diner	11 h 34
Arrivée des élèves	Entre 12 h 35 et 12 h 45	Arrivée des élèves	Entre 12 h 35 et 12 h 45
Entrée des élèves	13 h 30	Entrée des élèves	12 h 45
Enseignement	13 h 35	4 ^e période	12 h 50
4 min. supp.	14 h 31-14 h 35	Récréation	13 h 50
Enseignement	14 h 35	5 ^e période	14 h 10
Accueil et déplacement	15 h 05		
Fin des cours	15 h 05	Fin des cours	15 h 10

Informations aux parents

1. Absences

Téléphonez au secrétariat au (450) 773-8355 pour préciser le motif d'absence avant 8 h 30. Veuillez prendre note que si votre enfant est malade, il faut préciser le motif de son absence. Vous pouvez remettre un billet au titulaire si l'absence est prévue d'avance ou si votre enfant doit quitter l'école avant la fin d'un cours. De plus, nous disposons d'une boîte vocale, il vous est donc possible de signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

2. Fermeture de l'école

En cas de fermeture d'école, voici les options qui s'offrent à vous :

- ❖ Boîte vocale du CSSH : 450 773-8401
- ❖ Médias
- ❖ Consultez la page [Facebook](#) du CSSH
- ❖ Site internet de la CSSH : www.csssh.gouv.qc.ca

3. Visiteurs

Tous les visiteurs doivent obligatoirement se présenter au secrétariat pour obtenir l'autorisation de circuler dans l'école.

4. Transport scolaire

Dans certains cas, le Centre de services scolaire autorise une 2^e adresse (garde partagée, famille d'accueil, gardienne) pour les élèves qui ont droit au transport scolaire. Vous pouvez vous procurer le formulaire à compléter au secrétariat.

5. Places disponibles pour les élèves n'ayant pas droit au transport scolaire

Si vous voulez en faire bénéficier votre enfant, vous devez faire la demande en début d'année au secrétariat de l'école. Notez que pour ce service, des frais vous seront chargés par le Centre de services scolaire.

6. Maladies contagieuses

Lorsque la maladie est constatée par les parents, il est important de la signaler à l'école pour minimiser les risques de contagion.

7. Pédiculose (les poux)

Une vérification hebdomadaire de la tête de votre enfant diminuera de beaucoup les risques d'infestations. Si ce problème se présente, vous devez prendre les mesures suivantes :

- Informer l'école dès que possible ;
- Consulter votre pharmacien afin de connaître et appliquer le traitement nécessaire ;
- Retourner l'enfant à l'école seulement après l'application du traitement.

8. Médicaments

Aucun médicament n'est administré par l'école aux enfants sauf ceux prescrits par le médecin. Vous devez remplir un formulaire d'autorisation au secrétariat afin de permettre la prise de tout médicament. Remettre la médication à l'école dans un contenant qui répond aux normes de sécurité (dosette ou pilulier) et contenant les doses quotidiennes préparées séparément par la pharmacie. L'étiquette de la pharmacie devra également y être apposée.

9. Manuels scolaires et livres de bibliothèque

Chaque élève est responsable du matériel prêté par l'école. En cas de bris ou perte, les frais de remplacement ou de réparation vous seront chargés. Les livres doivent être transportés dans le sac d'école, à l'abri des collations liquides.

10. Objets perdus

Il est très important de bien identifier tous les effets scolaires et les vêtements. Les objets perdus sont déposés dans une boîte prévue à cet effet à l'école.

11. Collations

Les aliments suivants sont permis au moment de la collation ex : fruits frais ou en conserve, légumes, fromage, craquelins, yogourt, muffin, jus non sucré. Les aliments suivants sont favorisés ou recommandés au moment de la collation. Exemple : fruits frais ou en conserve, légumes, lait et produits laitiers.

12. Objets refusés

Les élèves doivent laisser les jeux personnels à la maison, tels que : MP3, jeux électroniques, téléphone cellulaire, etc.

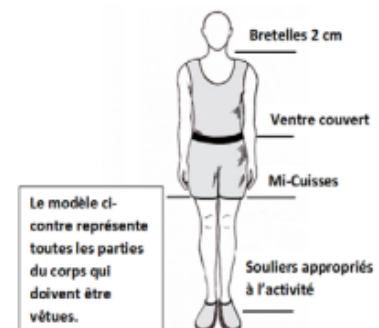
13. Code vestimentaire

L'école étant un milieu d'éducation, l'élève doit se présenter dans une tenue appropriée, propre et convenable. Pour assurer la propreté de l'école, l'élève a besoin de deux paires de chaussures : l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. En hiver, les salopettes sont obligatoires pour les élèves de la maternelle et du 1er cycle. Pour les élèves du 2e et 3e cycle, elles sont obligatoires pour glisser et jouer sur les buttes de neige. Dès les premiers signes de l'hiver et ce jusqu'à avis contraire, l'enfant doit porter des bottes, une tuque et des mitaines ou des gants.

Tenues autorisées :

- Un vêtement ayant des bretelles de 2 cm et plus de largeur.
- Un vêtement couvrant le buste, le ventre, le dos et les sous-vêtements.
- Une jupe, une robe ou un short dont la longueur minimale est la mi-cuisse.
- Un pantalon non troué ou troué en bas de la mi-cuisse.
- Des vêtements ou accessoires sans message à connotation sexuelle, associé à la violence ou à la discrimination.

Tous les vêtements de l'élève doivent être identifiés.



14. Absences prolongées

Pour des raisons de loisirs ou de voyages, si les enfants s'absentent au-delà des jours de congé prévus dans le calendrier scolaire, **ils ne recevront pas de travail spécialement préparé** pour la durée de leur absence. De plus, si les **absences coïncident avec des examens de fin d'étape ou de fin d'année, les examens ne seront pas repris.**

Par contre, dans le cas de maladie, les examens peuvent être repris lorsque l'élève est de retour à l'école. Dans le cas d'une maladie prolongée, le Centre de services scolaire dispense des cours à domicile.

15. Le secret est dans la communication

N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant de votre enfant ou avec la direction de l'école dès que vous avez des inquiétudes. Vous pouvez également le faire en laissant un message au secrétariat afin que nous vous rappelions.



MODE DE VIE

L'école Saint-Damase prône une approche positive de la gestion des comportements. Les comportements attendus sont enseignés tout au long de l'année par l'équipe-école en s'appuyant sur les valeurs de l'école. Les bons comportements sont félicités et reconnus par des activités de célébration dans leur classe et dans l'école.

En contrepartie, lors de manquements aux valeurs, des conséquences logiques et éducatives en lien avec le geste posé sont déterminées et appliquées. Des mesures d'aide et de soutien peuvent également être offertes dans le cas de gestes graves ou lorsqu'un même problème se vit à répétition.

Tout intervenant prend en considération les personnes impliquées, l'événement et son contexte. L'intervention vise le comportement et non l'individu.

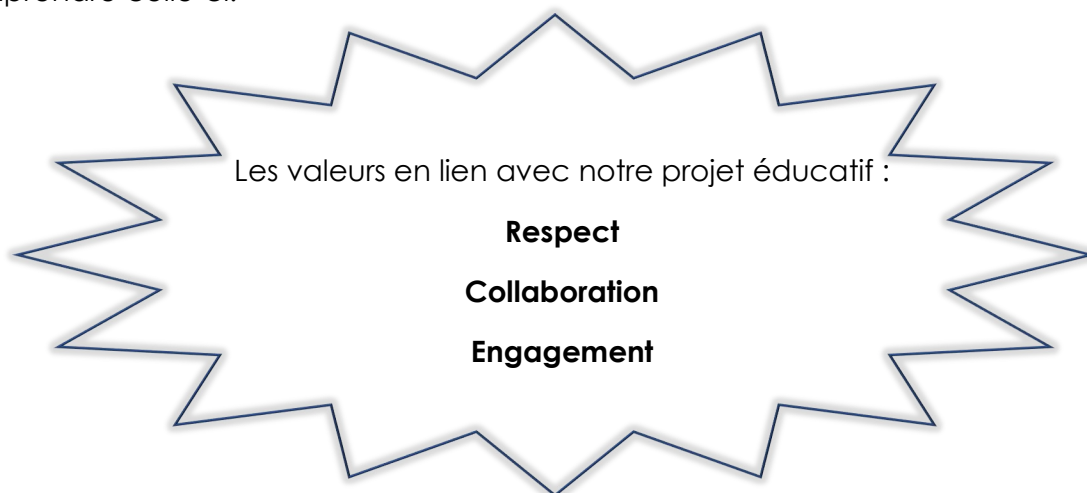
Dans les cas de violence et d'intimidation, les intervenants de l'école se réfèrent au plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin d'appliquer les mesures et d'assurer un suivi adéquat des comportements à modifier.

Les élèves du préscolaire sont également assujettis aux règles de conduite et les conséquences sont appliquées différemment.

Le rôle des parents

Afin de vous informer des comportements positifs, à surveiller ou à modifier de votre enfant, l'équipe-école utilise « Le baromètre ».

Lorsque vous êtes informés d'un comportement à surveiller ou à modifier, nous vous encourageons à discuter de la situation avec votre enfant. Le fait d'appuyer les actions déjà entreprises par l'école permet à votre enfant de réaliser que tous les intervenants (parents et personnel de l'école) travaillent dans le même sens. De plus, plusieurs détails peuvent être rapportés différemment par votre enfant. Si une situation n'est pas claire pour vous, vous êtes invités à communiquer avec l'intervenant concerné afin de mieux comprendre celle-ci.



Comportements attendus à l'école

Valeurs Lieux	RESPECT	ENGAGEMENT	COLLABORATION
En tout temps, en tous lieux	Je respecte les autres en gestes et en parole. J'applique les consignes de tous les adultes. J'adopte le niveau de voix demandé.	J'arrive à l'heure et je suis prêt au son de la cloche. Je garde mon espace propre et bien organisé. Je porte des vêtements conformes au code vestimentaire et mes souliers sont bien attachés.	Je trouve des solutions pacifiques à mes problèmes. J'exécute la tâche demandée dans le temps requis. Je demande de l'aide lorsque c'est nécessaire.
Classes/locaux	Je lève la main et j'attends le droit de parole. Je demeure à la place qui m'est assignée.	J'ai mon matériel scolaire. Je persévère devant une difficulté au mieux de mes capacités.	Je participe au travail d'équipe au meilleur de mes capacités. Je prends soin de mon matériel, de celui de l'autre et de l'école. Je replace le matériel et le mobilier du local.
Cour d'école	J'applique les règles du jeu. J'accueille les autres dans mes jeux collectifs.	J'arrête de jouer à la 1^{re} cloche et j'entre en marchant dans l'école. J'utilise le matériel selon la bonne fonction et je le range au bon endroit. Je porte les vêtements adaptés à la zone de jeu et à la température (voir thermomètre vestimentaire).	Je joue de façon sécuritaire Je trouve des solutions pacifiques à mes problèmes. Dans les jeux d'équipe, je fais preuve d'esprit sportif
Corridor (escaliers et casiers)	Je respecte le rythme et l'espace de chacun. Dans mes déplacements, je marche.	Je range mes effets dans mon casier. Je prends et suis attentivement mon rang lors des déplacements de groupe.	Je garde mes mains et mes pieds pour moi.
Toilette	Je respecte l'intimité de l'autre et la mienne.	Je vais aux toilettes sans perdre de temps et au moment opportun. J'attends mon tour.	Je me lave les mains.
Bibliothèque	Je manipule les livres avec soin.	Je remets mes livres à temps et en bon état.	Je replace le mobilier du local.
Service de garde	J'ai des jeux et des propos appropriés.	Je demande à l'adulte avant de sortir du local. Je m'engage à faire des choix d'activités qui contribuent à un climat approprié. J'arrive au service de garde avec tous mes effets.	À mon arrivée, je donne ma présence rapidement. À mon arrivée, je m'assois calmement et j'attends les consignes de l'adulte.
Cafétéria	Je respecte l'espace de l'autre.	Je reste à l'endroit qui m'est assigné.	
Vestiaires	Je respecte l'espace de l'autre. Je respecte l'intimité de l'autre et la mienne.	Je range mes effets convenablement à mon crochet.	
Gymnase	J'applique les règles de l'activité.	J'utilise le matériel selon la bonne fonction.	En entrant, je m'assois à l'endroit désigné. Je range le matériel avec soin. J'inclus les autres dans mes jeux.
Autobus	J'attends calmement mon tour pour entrer et sortir de l'autobus. Je respecte l'espace de l'autre.	J'applique les règles du transport scolaire.	Pour ma sécurité, j'exécute les consignes du chauffeur.
Rassemblements	Je demeure à la place qui m'est assignée. J'écoute attentivement.	Je participe activement.	J'entre et je quitte en marchant. J'attends le signal pour quitter.

Intimidation et Violence

Tout acte de violence ou d'intimidation est strictement interdit, c'est-à-dire : à l'école, dans les autobus scolaires, sur les lieux des sorties scolaires et lorsqu'on utilise les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.). Des mesures seront mises en place afin que ces actes ne soient pas répétés (voir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence).

La violence c'est ... lorsque quelqu'un, avec de **mauvaises intentions**, **veut blesser** une autre personne :

- avec ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.) ;
- avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres ou des choses méchantes, etc.).

La violence peut s'exprimer en personne directement ou non (en utilisant des médias sociaux ou internet, par le biais d'une autre personne).

L'intimidation c'est ... lorsque quelqu'un utilise la **violence** auprès d'une personne :

- qui a de la **difficulté à se défendre** (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire) ;
- de manière **répétitive** (le fait souvent) ;
- pour **provoquer de la détresse** (la victime se sent malheureuse, mise à part, en danger, etc.).

J'ai pris connaissance des informations qui précèdent ainsi que des **comportements attendus à l'école**.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent : _____

CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

En tant qu'élève, au regard de l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe :

- Je n'apporte pas d'appareils électroniques à l'école. Exemple : cellulaire, tablette tactile, iPad, MP3 ;
- Je respecte les personnes et leur vie privée. Je ne publie ou n'affiche pas des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans autorisation ;
- Je fais preuve de politesse et je ne tiens pas des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel du Centre de services scolaire, d'élèves du Centre de services scolaire ou encore de leurs proches ;
- Je respecte la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe ;
- Je respecte le droit d'auteur et je ne participe pas à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers ;
- Je respecte les mesures de sécurité établies par le Centre de services scolaire ;
- Je n'endommage pas les équipements informatiques de l'école ;
- Je ne pose pas de geste visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers ;
- Je n'utilise pas Internet pour écouter la radio, une émission de télévision, pour enregistrer des fichiers MP3 ou pour participer à des jeux collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée. Je ne participe pas à des chaînes de lettres ;
- Je n'envoie pas de messages non pertinents ;
- Je ne télécharge pas ou n'envoie pas des propos ou du contenu offensant ou agressif ;
- Je n'installe pas de programmes sans autorisation ;
- Je ne pratique pas d'activité illégale ou contraire à la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication du centre de services scolaire, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école.

Ces règles s'appliquent également lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage et autres outils technologiques pendant ou en dehors des heures de classe, à l'école ou ailleurs. Conformément aux règles en vigueur, je suis conscient que l'école peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur.

Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et adhère aux engagements ci-dessus énumérés. De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de la perte du droit d'utilisation des équipements informatiques à la suspension ou à l'expulsion, selon la gravité du manquement.

J'ai pris connaissance de la politique de l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de communication.

de l'élève : _____

d'un parent : _____

Service de garde

Téléphone : 450-773-5673

Courriel : sgresp.saint-damase@cssh.gouv.qc.ca



Horaire du service de garde

Périodes	Heures des périodes
Matin	6 h 30 à 8 h 00 6 h 30 à 8 h 05 (préscolaire)
Midi	11 h 29 à 12 h 45 11 h 25 à 13 h 30 (préscolaire)
Après-midi	15 h 10 à 17 h 30 15 h 05 à 17 h 30 (préscolaire)
Journée pédagogique	6 h 30 à 17 h 30 (en continu)

Vivre ensemble

Le personnel du service de garde travaille en collaboration avec tous les intervenants de l'école pour permettre une continuité dans le cheminement de votre enfant. En ce sens, le mode de vie de l'école s'applique et doit également être respecté aux heures de fréquentation du service de garde pour maintenir la qualité de vie de tous.

Les comportements attendus au service de garde sont les mêmes que durant les heures de classe, ils sont simplement adaptés au contexte ; activités, déplacements, jeux, etc.

Afin d'assurer une continuité dans le suivi des comportements des élèves, nous utilisons le Baromètre de la même façon que les autres intervenants de l'école. Les parents sont responsables de consulter les courriels.

Aucun comportement irrespectueux ni aucune sorte de violence, verbale ou physique, ne seront acceptés.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour être des exemples auprès des élèves, en utilisant un ton et un discours respectueux envers le personnel de l'école.

